

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 23 AVRIL 2026

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à 19 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 10 avril 2026

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, LABRY Marie-Elodie, MICHEL Sibylle, SUCHON Emilie, MM BARTHELEMY Norman, BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GROS Cyril, MALOSSE Jean-Régis, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc

Absent excusé et procuration : M GOSSE Pascal à M DURAND Gérald

Secrétaire de séance : M DURAND Gérald

N° 24/2026

SUBVENTION CCAS 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant, que le CCAS de la commune de Labégude met en œuvre la politique sociale de la commune, notamment en faveur des personnes en difficulté, des personnes âgées, des familles et des publics fragiles ;

Considérant qu'il convient de soutenir financièrement le CCAS afin de lui permettre d'assurer ses missions ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement au CCAS d'un montant de 10 000 € pour l'exercice 2026 ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, à l'article 657363 ;
- D'autoriser Monsieur le maire à procéder au versement de cette subvention ;

Fait et délibéré à Labégude, le 23 avril 2026.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le maire,

PONTHER Jean-Yves

Le secrétaire de séance,

M DURAND Gérald

